

Metz, le 3 décembre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Mairie de TREMERY

5 Place de la Mairie

57300 TREMERY

OBJET : Porté à connaissance – la gestion des eaux pluviales du projet de construction d'une messagerie sur le parc industriel Eurotransit à Trémery et Ennery (57) – Notification mairie

RÉF. : 57-2024-00468

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de « porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement déposé par METZ EUROLOG concernant la gestion des eaux pluviales du projet de construction d'une messagerie sur le parc industriel Eurotransit à Trémery et Ennery, est recevable.

Vu la perméabilité effective inférieure à celle utilisée dans le dossier « loi sur l'eau » initial, le dossier prévoit un redimensionnement des ouvrages mis en place. Les ouvrages sont dimensionnés pour une pluie centennale :

- 2 bassins d'infiltration A et B au sud du bâtiment messagerie pour une surface utile de 319 m² et un volume de 218 m³. Ces bassins récupéreront les eaux pluviales de toiture de la moitié ouest de la messagerie ;
- 2 bassins d'infiltration C et D au nord du bâtiment messagerie pour une surface utile de 619 m² et un volume de 505 m³. Ces bassins récupéreront les eaux pluviales de toiture de la moitié est de la messagerie ;
- 1 bassin d'infiltration E servant pour les surverses des bassins A, B, C et D d'une surface d'infiltration de 1 838 m² et d'un volume de 1 640 m³ ;
- 1 chaussée réservoir infiltrante F d'une surface de 1 810 m² et d'un volume utile de 750 m³ pour gérer les eaux pluviales de voirie du parking VL ;
- 1 bassin d'infiltration G d'une surface de 297 m² et d'un volume de 152 m³ pour les eaux pluviales de voiries de la voie d'accès après passage par un séparateur à hydrocarbures et les eaux pluviales de toiture de l'atelier.

Des surverses entre l'ensemble des bassins ont été mis en place afin de répartir l'eau sur l'ensemble des ouvrages.

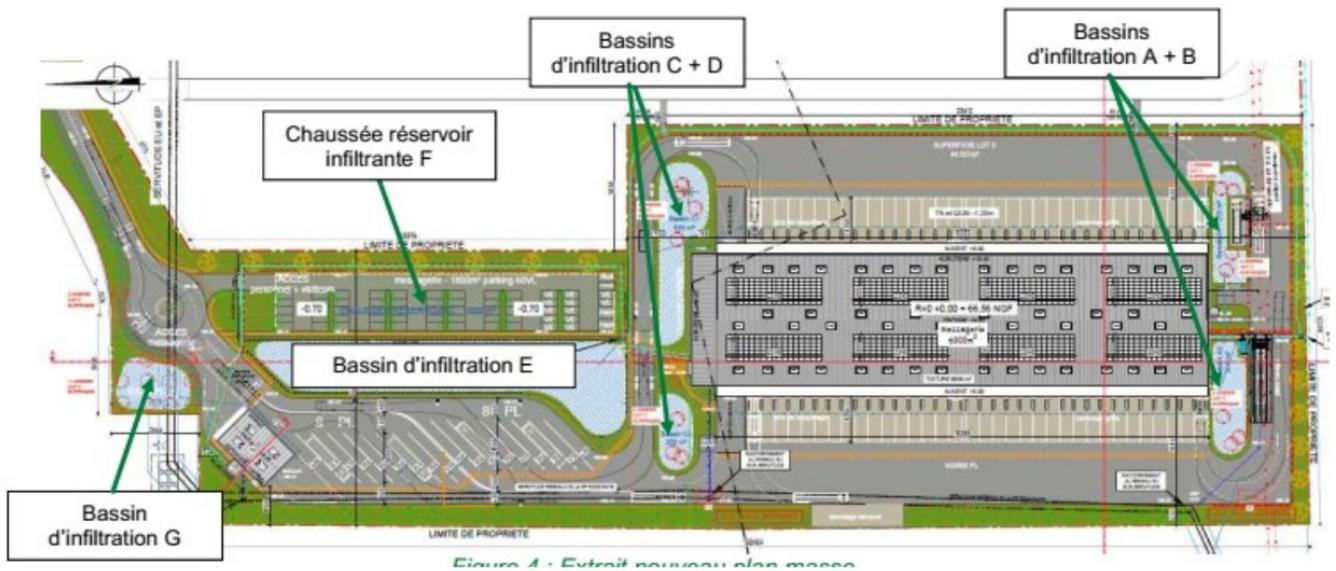


Figure 1 : Extrait nouveau plan masse
EXTRAIT NOUVEAU PLAN MASSE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à METZ EUROLOG valant avis de recevabilité. À l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER